



Diffusé le 13 février 2024

Résumé CFDT du CSE du 08 février 2024

Budget 2024 et cadrage budgétaire : Au national les effectifs sont quasi stables (+3,5ETP) par rapport au réalisé 2023. Pour HFNO : Le niveau d'effectif est revu à la baisse de -18,7 ETP, **le service des prélèvements sera le principal, impacté avec -17,3 ETP. Le budget 2024 prévoit néanmoins, par rapport au réalisé 2023, une augmentation de prélèvements de 1 809 sang total et de 11 115 actes d'aphérèses plasmatiques (+20% !)**. La **CFDT** demande à la direction par quel coup de baguette magique une telle augmentation de prélèvements va être possible avec 17 ETP en moins. La Direction répond que cela résulte de l'arbitrage national lié au niveau de prélèvements 2023...

HFNO est l'établissement qui réalise le plus de collectes mobiles en TMC, l'objectif 2024 est de 53% des collectes mobiles en TMC.

Un arbitrage du national concernant la poursuite du projet de plateau technique de Loos est toujours en attente....

Un point sur la pérennisation ou non de la MDD plasma d'Hazebrouck sera fait prochainement.

Investissements immobiliers : sur les 7,144 Millions d'€ demandés seuls 2,843 Millions ont été accordés. Des choix devront être faits....

Bilan des Evolutions Individuelles 2023 (EI):

Augmentations Individuelles (AI) : le minimum de points attribués dans le cadre des AI est de 9 points en 2023.

Concernant les AI maternités, le nombre de points attribué est de 3 points pour les employés, 8 points pour les TAM et 9 points pour les cadres. Les AI maternités ne sont compatibilisées comme des AI au sein des services, c'est en plus. On peut avoir une AI maternité et une AI « normale » la même année mais dans ce cas le montant de points ne pourra pas être inférieur au cumul des 2 minimums d'AI soit 12 points pour un employés, 17 points pour les TAM et 18 points pour les cadres.

La moyenne des points attribués est de 15 points par AI.

41,3% des personnels ont perçu une EI.

La **CFDT** demande à la direction comment il est possible qu'un personnel perçoive 6 ou 7 AI en 5 ans (comme le montre un tableau fourni par la direction) ... La Direction répond que 14 dérogations ont été demandées par HFNO et acceptées par le national. Ces dérogations permettent d'affecter 2 AI la même année à un personnel ce qui explique ces chiffres, cela concerne les infirmières EPDI et Supervisions. La **CFDT** dénonce le manque de cohérence des parcours professionnels des différents métiers de l'EFS lié aux décisions unilatérales de l'EFS, tout est mis en place pour les infirmières (ce qui est légitime) mais rien pour les autres métiers. Ceci est choquant et inacceptable. La demande de rénovation de la classification de la convention collective ainsi que la mise en place de parcours professionnels pour tous les métiers de l'EFS, réclamée depuis plusieurs années par la **CFDT**, montre ici sa justification : la direction traite les métiers en fonction des besoins et de l'urgence mais sans aucune cohérence, ni équité entre les métiers. Ce n'est pas comme ça que l'on doit gérer un établissement.

Règlement intérieur du CSE : Un projet de règlement intérieur du CSE est soumis à approbation. La **CFDT** est contre la limitation du déplacement des élus prévue par ce projet. La **CFDT** demande que les chapitres correspondants à cette limitation soient enlevés. De plus, le montant important du compte fonctionnement du CSE (427 675€) ne demande aucune économie sur les déplacements

Déclaration de la CFDT concernant la proposition de Règlement Intérieur (RI) du CSE

La Direction régionale a décidé de ne plus financer le déplacement des représentants du personnel (hors convocation de l'employeur). Par usage ces déplacements avaient toujours été pris en charge par la direction.

Légalement les frais de fonctionnement du CSE (0,22% de la masse salariale) sont là pour permettre aux élus d'exercer leur mandat de façon indépendante par rapport à la Direction. Il finance le fonctionnement et donc les déplacements

des représentants du personnel sur le territoire des Hauts de France Normandie qui est extrêmement vaste et génère donc des déplacements coûteux. Pour mémoire le solde du budget de fonctionnement du CSE régional était de 427 675€ au 30/09/2023 (dixit le rapport de l'expert-comptable du CSE).

La **CFDT** est d'accord pour que les déplacements des membres soient annoncés pour permettre le remboursement des frais. La **CFDT** n'est pas d'accord pour que figure dans le règlement intérieur ni une limitation du déplacement des membres, ni une obligation des restitutions des échanges qui se sont déroulées avec le personnel. Ceci est inacceptable, le budget de fonctionnement est là pour permettre aux élus d'exercer leur mission pas pour entraver l'exercice de ces missions. Ceci n'aura qu'une conséquence qui sera d'affaiblir l'écoute et la représentation des personnels.

La **CFDT** demande que les représentants du personnel puissent se déplacer sans entrave chaque fois que la défense des salariés le nécessitera.

La majorité du CSE refuse de modifier le projet. Le règlement intérieur est soumis au vote : seul la **CFDT** s'oppose à l'approbation de ce RI qui est donc validé.

Point sur les problèmes de chauffage des MDD de Bois Guillaume et de Lille : La **CFDT** a alerté la direction et l'inspection du travail sur les conditions d'accueil des donneurs et les conditions de travail des personnels dans les MDD de BG et Lille constatées en janvier pendant la période de froid. Les MDD ont ouvert leurs portes alors que la température n'était que de 13 ou 14°C dans la salle, ceci était liée à une panne de chauffage, il est inacceptable de faire travailler les personnels et d'accueillir les donneurs dans ces conditions. On ne peut pas d'un côté déplorer le manque d'attractivité et de fidélisation des personnels et d'un autre côté les faire travailler dans ces conditions. Idem pour les donneurs, à quoi bon d'un côté valoriser « l'expérience donneurs » et d'un autre côté les accueillir dans ces conditions, les nombreux retours négatifs sur le livre d'or ou les réseaux sociaux montrent l'impact extrêmement délétère de ces conditions d'accueil. Les problèmes de chauffage à BG sont liés à un manque d'entretien lié à des refus d'investissements. Une ligne budgétaire est prévue en 2024 pour solutionner ce problème. Souhaitons que la fin de l'hiver ne soit pas trop glaciale... Mme Van Laer précise que par ces températures les prélèvements doivent être annulés. La **CFDT** déplore une fois de plus le décalage entre les paroles et les actes.

Réhabilitation des murs extérieurs du labo QBD : pendant 8 semaines un prototype va être mis en place sur 7 mètres de murs pour déterminer la meilleure façon de procéder pour réhabiliter l'ensemble des murs du bâtiment ce qui permettra également un chiffrage des travaux. L'EFS paiera la réhabilitation du bâtiment et sera remboursé, selon la direction, à l'issue de la procédure judiciaire en cours.

Jeux olympiques et congés payés d'été : la direction annonce que les jeux olympiques n'auront pas d'impacts sur l'acceptation des congés payés qui seront affectés dans les mêmes conditions que d'habitude (soit, selon Mme Kochmann, 1/3 des personnels qui peuvent partir en même temps).

Les fours micro-ondes pour le personnel ne seront finalement pas retirés **en collectes mobiles**, la demande de la **CFDT** a été entendue et les personnels pourront manger chaud sur les collectes ! par contre la direction refuse de remettre les réfrigérateurs en collectes qui permettraient au personnel de conserver les denrées au frais.

